

Zonages "eolien" - Synthèse des enjeux retenus et cotations

Nature de l'enjeu	Cotation	Source de la donnée	Périmètre considéré	Distance appliquée	Précisions
Enjeux aéronautiques, radioélectriques et militaires					
Radar militaire	5		Zone d'exclusion	0 km- 5 km	Avord (18), Cinq Mars La Pile (37), Bricy (45). Châteaudun (28) et Tours (37) non pris en compte, seront démantelés au moment de la livraison de la carte. Données de localisation issues du SRE (sans validation récente de l'armée)
	3	DREAL CVL (SRE)	Zone de coordination	5 km – 30 km	
	2		Zone de coordination étendue	30 km – 70 km	
Radar Météo France	5	Météo France	Zone de protection	0 km- 5 km	Bourges (18)
	3		Zone de coordination	5 km- 30 km	
Radar DGAC - Primaire	-	Non disponible	Zone d'exclusion	0 km - 30 km	Données non communicables par la DGAC
Radar DGAC - Secondaire	-	Non disponible	Zone d'exclusion	0 km - 30 km	
Radar DGAC - Vor C	3	DGAC / SNIA	Zone de coordination	0 km – 15 km	Pas de refus systématique mais études plus précises VOR C de Pithiviers et Amboise non pris en compte (supprimés fin 2022)
Radar DGAC - Vor C	3	DGAC / SNIA	Zone de coordination	0 km – 15 km	
Radar DGAC - Vor D	3	DGAC / SNIA	Zone de coordination	0 km – 15 km	
Aéroports aérodromes					
Aérodromes IFR, VFR, privés	2	DGAC / SIA	Vigilance	5 km	Périmètre propre à la DGAC, la plupart des aérodromes VFR et tous les aérodromes IFR disposent d'un PSA. Pour les aérodromes VFR, le PSA peut être moins étendu que le périmètre de 5 km
Plan de Servitude Aéronautique	5	DGAC / SIA	« Tour de piste »	/	Le PSA référence les servitudes aéronautiques d'un aérodrome qui fixent et matérialisent, sur le long terme, des surfaces que ne doivent pas dépasser les obstacles de toute nature aux abords d'un aérodrome. Les servitudes aéronautiques de dégagement imposent aux communes l'interdiction de créer de nouveaux obstacles et l'obligation de supprimer tout obstacle susceptible de constituer un danger pour la circulation aérienne 24 aérodromes considérés : Cher (Aubigny sur Nère, Avord, Bourges, Chateaufort sur Cher, Vierzon + impact Nevers), Eure-et-Loir (Bailleau-Armenonville, Chartres, Chateaudun, Dreux), Indre (Argenton, Chateauroux Deols + Villers, Le Blanc), Indre-et-Loire (Amboise, Tours Sorigny + Tours Val de Loire), Loir-et-cher (Blois, Romorantin), Loiret (Briare, Montargis, Orléans (Bricy + St Denis), Pithiviers) CTR (de l'anglais control zone ou control traffic region1) est un espace aérien réglementé, destiné à protéger les vols à l'arrivée ou au départ d'un aérodrome (Tours et Chateauroux) : forte contrainte, refus en général. Voir carte OACI, pas de couches communiquées
	4	DGAC / SIA	Zone d'approche	/	
Aéronautique militaire					
RTBA/ITBA	-	Non disponible		/	Réseau très basse altitude caractérisé par un ensemble de zones, reliées entre elles (itinéraire très basse altitude ITBA), à l'intérieur desquelles sont définis des itinéraires spécifiques, destinés aux vols d'entraînement à très basse altitude et très grande vitesse. Certains tronçons conduisent à un avis défavorable, quand d'autres imposent des hauteurs d'obstacles maximum soit de 90 m (empêchant le grand éolien), soit de 150 m (le limitant) couloir remontant depuis Avord (18) vers le Loir-et-Cher.
SETBA	3	SRE / DSAÉ / DIRCAM		/	Secteur d'entraînement Basse Altitude. une zone SETBA impactant l'indre et le Cher
VOLTAC / GIH	4	DREAL CVL (SRE)		/	secteurs d'entraînement au vol tactique du Groupement Interarmées d'hélicoptères, à l'intérieur desquels sont effectués des vols à très basse hauteur (entre 50 et 150m) et des vols tactiques (hauteur inférieure à 50m). une zone VOLTAC impactant l'Eure-et-Loir et le Loiret
Enjeux environnementaux					
RAMSAR	2	INPN	Périmètre des sites		traité international pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides
Réserves Naturelles Nationales	5	INPN	Périmètre des sites		
Réserves Naturelles Régionales	5	INPN	Périmètre des sites		
ZPS (Zone de Protection Spéciale) Natura 2000 Directive oiseaux	4	INPN	Périmètre des sites		Sauf ZPS « Beauce et Vallée de la Conie » = 3
ZSC (Zone Spéciale de Conservation) Natura 2000 Directive habitat	3	INPN	Périmètre des sites		
Arrêté de protection du biotope (APB)	5	AP	Périmètre des sites		préservation des habitats des espèces protégées
ZNIEFF1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique floristique et faunistique	4	INPN	Périmètre des sites		Secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
ZNIEFF2	3	INPN	Périmètre des sites		Grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes
Trame verte, trame bleue / forêt Pour les réservoirs de biodiversité de la sous-trame « boisements » du SRCE	2	SRCE/DREAL SEBRINAL	issu des données SRCE		
Colonies de mise-bas de Noctules	4		Périmètre des gîtes d'été	Tampon de 3 km	Les tampons sont liés aux distances de chasse autour des gîtes : plus on est proche du gîte, et plus c'est fréquenté (transit + alimentation). Les noctules ont des grands territoires de chasse allant même jusqu'à 20 km de leur gîte, mais, après discussion et avis des chiroptérologues, on s'est arrêté à 12 km
	3	Plan régional d'actions pour les chiroptères	Périmètre des gîtes d'été	Tampon de 6 km	
	2		Périmètre des gîtes d'été	Tampon de 12 km	
Nids de Cigogne noire	4 rayon de 2 km 3 rayon de 5 km 2 rayon de 10 km	Association Couche en attente			
Massifs forestiers	2	BD Carto IGN	Filtre sur nature Forêt	-	Les massifs forestiers ont une surface minimale de 25 hectares car la BD Carto est basée sur Corine Land Cover.
Enjeux paysagers et patrimoniaux					
AVAP (aires de mise en valeur architecture et patrimoine) (ex ZPPAUP)	-		Zone de protection		
Sites classés et sites inscrits	5	DREAL CVL	Zone de protection (site)		Visibilité sites classés et inscrits Tampon homothétique
	3	DREAL CVL (note paysage de 2015)		10 km Sites Classés 5 km Sites Inscrits	
	2	DREAL CVL / UVLP		Tampon de 5 km supplémentaire	
PNR	2	DREAL CVL	Périmètre considéré		PNR actuels (périmètre du Sud Berry non arrêté à ce jour – à prendre en compte dans une cartographie d'évolution prévisible + extension Perche).
Unesco	5	DREAL CVL / Ministère de la culture	Biens, coeur VDL		Val de Loire UNESCO, Cathédrale de Bourges, La Charité (hors Région)
	4	DREAL CVL (note « paysage » de 2015) /	Zone tampon « visibilité et covisibilité »	Zone PMU VdL + 15 km à partir du coeur Bourges : cones de vue	Visibilité Val de Loire UNESCO, Cathédrale de Bourges cônes de vue. Pour Neuvy St Sépulchre : pas de périmètre compte tenu de l'implantation du site en milieu très « urbain »
	2	DREAL CVL	Vigilance visibilité	20 km	Val de Loire UNESCO, Cathédrale de Bourges, La Charité (hors Région)
	5	Périmètre de la directive (DREAL CVL)	Zone d'engagement		Chartres = périmètre directive (en cours d'approbation ministère puis décret CE)
Paysages à protéger	4	DREAL CVL	Unités paysagères du Pays Fort et du Sancerrois, projet de site classé du Sancerrois		Zone de sensibilité paysagère : Pays Fort, Sancerrois
	3	DREAL CVL	Vallées	5 km de part et d'autre.	Vallées de la Loire (amont VDL UNESCO), la Creuse, la Vienne, l'Indre, du Cher, du Loir et de l'Eure
Patrimoine		Ministère culture		?	Liste et principe à définir par les services Patrimoine
Enjeu habitation					
Zone habitation	5	BD TOPO IGN	Zone d'exclusion	500 m	Tampon circulaire (non homothétique)
Logique de représentation retenue :					
	5	BD TOPO IGN	carreau 5 km x 5 km	> 95 %	surface occupée par les périmètres de 500m dans le carreau
	4	BD TOPO IGN		70% < <95 %	surface occupée par les périmètres de 500m dans le carreau
	3	BD TOPO IGN		60% < <70 %	surface occupée par les périmètres de 500m dans le carreau
	2	BD TOPO IGN		40% < <60 %	surface occupée par les périmètres de 500m dans le carreau
	1	BD TOPO IGN		< 40 %	surface occupée par les périmètres de 500m dans le carreau